



Absents de la loi de refondation, il s'agit du dernier avatar des aides personnalisées ; ce temps de travail, inclus dans les 108 heures annualisées, sera, en petit groupe, dédié à la méthodologie et à l'aide aux devoirs. Les contrats avenir enseignants, les enseignants de la classe et le personnel péri-éducatif interviendront conjointement sur ce temps.